



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



FFM MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD

www.ffmoto.org

Date de début : **18/05/2014** Date de fin : **18/05/2014** N° d'inscription FFM : **239**
 Lieu : **SOUGY 45 - CIRCUIT TOUT TERRAIN D'ORLEANS-SOUGY**
 Moto-Club : **ECURIE ORLEANS** N° d'affiliation : **0668**
 Nom de l'Organisateur Technique : **PASCAL MARLANGUE**
 Adresse : **15, RUE DU POINT DU JOUR 41 100 VENDOME**
 e-mail : **p.marlangue@9online.fr** Téléphone : **0684996115**
 Site Internet : **ecurieorleans.free.fr**

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	Claude GERAY	Licence N° 011388
Président du jury ou Arbitre	Alain BOUTROUX	Licence N° 004944
1er Membre du jury	Max DAUVOIS	Licence N° 007901
2ème Membre du jury	Mamoud ESSOUSSI	Licence N° 191127
Commissaire technique responsable	Marc JUBIN	Licence N° 013694
Responsable du chronométrage	Jacques ROBLIN	Licence N° 021065

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Nom	Description (âge, type de véhicule, licences, tarifs...)
Cht de ligue 125	Ouvert à tous les pilotes dès 13 ans licence Inter, NJ3, NCA
National A et B	Ouvert à tous les pilotes de plus de 13 ans licence NCA, NCB
Minivert 85	Pilotes de 9 à 11 ans + minimales licences NJ1, NJ2, NJ3

Engagements :

Site Internet : **www.ecurieorleans.free.fr**
 Contact : **Pascal MARLANGUE**
 Adresse : **15 Rue du Point du Jour, 41 100 VENDOME**
 Téléphone : **06 84 99 61 15** e-mail : **p.marlangue@9online.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeurs : **Oui**
 Tarif de location : **10.00 €** Caution : **200.00 €**



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical **Charles Henri CALIEZ**
 Nombre de secouristes..... **Mini 10 - Maxi 12** Nombre d'ambulances **2**
 Hôpital le plus proche..... **HOPITAL LA SOURCE ORLEANS** Temps de trajet (en mn). **45 min**

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit **CIRCUIT D'ORLEANS-SOUGY**
 Ville la plus proche..... **Patay**
 Coordonnées GPS **N 48° 03.458 E.001°45.700**

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

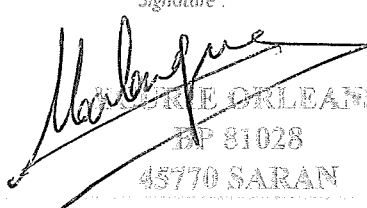
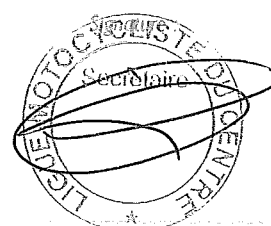
Caractéristiques

Longueur **1500** Largeur minimum **6**
 Largeur de la grille de départ..... **33** Longueur de la ligne droite de départ..... **95**
 Nombre de poste de Commissaires de piste..... **23**

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais ----- Pour les motos **44** Pour les quads ou side-cars **33**
 Capacité en manche----- Pour les motos **40** Pour les quads ou side-cars **30**

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

VISA CLUB Date : le <u>13/02/14</u> Signature :  ORLEANS BP 81028 45770 SARAN	VISA LIGUE Date : le <u>3 MAR. 2014</u>  Secrétaire	VISA FFM N° Date : le Signature :
--	---	--